

459 STATION
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue d'Enghien
33 000 BORDEAUX
828 486 456 RCS BORDEAUX

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2023

Le vingt-neuf décembre deux mille vingt-trois à dix heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions ;

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour ;
- Nomination du Liquidateur, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;
- Fixation du siège de la liquidation
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Première Résolution - Dissolution anticipée - Mise en liquidation amiable

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve ledit rapport et prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter du ce jour, conformément aux dispositions statutaires et des articles 1844-7 et 1844-8 du Code civil.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination Sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

L'Assemblée Générale Extraordinaire met fin aux fonctions de la gérance à compter du ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution - Nomination Liquidateur

L'assemblée générale extraordinaire nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Géraud DUNESME demeurant à BORDEAUX (33000) 45 Cours de la Libération lequel a déclaré accepter ses fonctions.



Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, payer le passif, et répartir le solde disponible entre les associés proportionnellement à leurs droits respectifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution - Siège de la liquidation

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectués au nouveau siège social à BORDEAUX (33000) 45 Cours de la Libération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution - Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à Onze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

SAS LE DECK
Mme Nicole TIENPONT



SA SACIF
Mr Géraud DUNESME

